

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril 2024 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à Saint Julien-le-Petit, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 29 mars 2024

| Membres en exercice | Présents | Pouvoirs | Votants | Exprimés | Poste vacant |
|---------------------|----------|----------|---------|----------|--------------|
| 35 | 26 | 4 | 26 | 30 | 1 |

| Pour | Contre | Abstention |
|------|--------|------------|
| 30 | 0 | 0 |

Membres présents : ANOMAN Matthieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, COUPET Georges, DELEFOSSE Laurent, DUGAY Marie, DUMONT ST PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, LOURADOUR Patricia, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, ROUGIER Serge, SALAGNAT Michèle, SUDRON Frédéric, THEYS Michel

Membres suppléants ayant voix délibérative :

Membres ayant donné pouvoir : BODIN Pascal a donné pouvoir à DUMONT ST PRIEST Hubert, COLIN Juliana a donné pouvoir à LEVET Elise, GASCHET Gérald a donné pouvoir à BAUDEMONT Dominique, GORA Richard a donné pouvoir à PLAZANET Mélanie

Membres excusés : CHAMPAUD Marc, MALET Patrick, SIMON Isabel, SIMON Philippe

Secrétaire de séance : PAQUET Laurent

ASSAINISSEMENT

Délibération n° 30-2024 : Vote des tarifs des redevances d'assainissement collectif à compter du 1er janvier 2024

La Communauté de Communes des Portes de Vassivière exerce de plein droit, depuis le 1^{er} janvier 2024, la compétence « Assainissement Collectif des Eaux Usées » en lieu et place de ses communes membres.

La première année de la prise de la compétence assainissement collectif donne lieu à l'application provisoire de tarifs différents pour les redevances selon les communes. La Communauté de Communes doit s'assurer d'une harmonisation tarifaire dans un délai « raisonnable ».

Monsieur Bidaud informe les membres du Conseil Communautaire que les membres du Comité de Pilotage Assainissement Collectif ont décidé d'harmoniser les tarifs des redevances d'assainissement collectif sur une période de convergence d'une durée de 5 ans, suite aux recommandations de l'étude sur le transfert des compétences eau et assainissement.

Monsieur Bidaud propose de débiter l'harmonisation des tarifs de redevances d'assainissement collectif dès la première année de la prise de compétence. La redevance d'assainissement collectif est désormais composée d'une part fixe, l'abonnement, et d'une part variable, calculée en fonction de la consommation d'eau potable.

Afin de financer l'ensemble des travaux et des dépenses de fonctionnement nécessaires à la bonne exploitation du service et d'assurer l'augmentation des charges de fonctionnement due à la conjoncture actuelle, il est nécessaire d'augmenter les tarifs selon le tableau suivant :

| Communes | Part fixe en € en HT | Part variable en €/m3 |
|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| Beaumont-du-Lac | 72 | 1,50 |
| Bujaleuf | 30 | 1,55 |
| Domps | 30 | 0,50 |
| Eymoutiers | 30 | 1,50 |
| Nedde | 45 | 1,65 |
| Peyrat-le-Château | 30 | 1,50 |
| Saint-Julien-le-Petit | 30 | 1,00 |

Vu l'arrêté préfectoral n°87-2023-12-19-00002 du 19 décembre 2023 portant modification des statuts de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2024 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière ;

Vu l'avis favorable des membres suite à la réunion du Comité de Pilotage Assainissement Collectif ayant eu lieu le 25/03/2024 ;

Considérant l'hétérogénéité des tarifs appliqués par les communes avant le transfert de la compétence ;

Considérant que l'harmonisation des tarifs des redevances est obligatoire dans un délai « raisonnable » suivant le transfert de la compétence ;

Considérant qu'il est nécessaire d'augmenter les tarifs afin d'équilibrer le budget assainissement collectif ;

A l'unanimité, les élus communautaires décident, après en avoir délibéré, de :

- **VOTER, selon la grille tarifaire ci-dessus, les tarifs des redevances d'assainissement collectif pour l'année 2024.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 12 avril 2024

La Présidente,

Mélanie PLAZANET
Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le : 16 AVR. 2024
Publié le : 16 AVR. 2024